

COMITE DE DIRECTION DU 28/05/2014 à 20h COMPTE-RENDU

Date de convocation : 20 mai 2014

Membres présents : DIDIER Jean (T), RAMBAUD Bruno (T), DUFRENEY Stéphanie (T), FALCOZ Denis (T), BONNET André (T), BONNET Maryse (T), BRUN Michel (T), MOLLARET Alain (T), FOUCRIER Eric (T), MOREAU Sandrine (T), RAMBAUD Dominique (T), MOLBERT Pierre-Laurent (T), LE BIEZ Marie-Sophie, ARLAUD Frédéric (T).

Membres présents non votant : BRUN-DIDIER Caroline (S), OLIVIERI Jérôme (S)

Membres absents avec pouvoir : VIAL Pierrick (T).

Membres absents : Néant.

Membres votants : 15

Secrétaire de séance : Sophie GUIRAUD

Présidence : Michel BRUN

1. Reformulation dans les statuts de l'intégration des élus d'Albiez-le-Jeune

Ce point est passé en premier, avec la participation de Sandrine Pellicier qui a participé à un séminaire sur les structures juridiques dans l'organisation touristique, au cours duquel la problématique « intercommunale » a été spécifiquement abordée.

Pour rappel, les 4 missions de base d'un OT (accueil, information, promotion, coordination des interventions des acteurs du tourisme) relèvent de la compétence touristique d'une commune, qui peut les exercer directement ou les « déléguer » à un Office de Tourisme.

La réflexion de la commune d'Albiez-Montrond sur l'amélioration de la gouvernance touristique a abouti à la constitution d'un EPIC, permettant une direction commune des remontées mécaniques et de l'Office de Tourisme dans le but d'optimiser l'efficacité de la commercialisation de la station.

Cette structure, d'essence communale, ne permet pas d'intégrer une autre commune dont les compétences touristiques sont propres, et la représentativité d'Albiez-le-Jeune, a été rendue possible par la création d'une catégorie socio-professionnelle « activité touristique d'albiez le jeune ».

Sandrine Pellicier expose que si cette organisation n'est pas totalement satisfaisante elle permet cependant d'étendre le champ de compétence de l'Office de Tourisme au territoire des deux communes, ce qui est mentionné dans l'objet statutaire et bien pris en compte dans les actions menées par l'OT.

Pour parvenir à une intégration de la commune d'Albiez le Jeune et de ses représentants élus, conforme aux dispositions légales et réglementaires, il existe 3 solutions :

- Partenariat contractuel : convention entre les 2 communes ou entre Albiez-le-Jeune et l'EPIC. C'est la solution la plus simple mais le niveau d'intégration est moindre du fait que les compétences de bases ne sont pas transférées.
- Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique entre Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond avec pour objet la compétence touristique : l'EPIC devient EPCI, et ce dernier récupère les 4 missions de base citées précédemment et transférées par les 2 communes. La question se pose pour le degré d'implication d'Albiez-le-Jeune dans le fonctionnement touristique de la station (notamment concernant le domaine skiable).
- Création par les 2 communes d'une structure autre qu'un Office de Tourisme. Attention : le fait de sortir du réseau des Offices de Tourisme a des répercussions au niveau des communes, notamment sur le classement en tant que commune touristique et tous les avantages et particularités qui y sont associés (une commune ne peut être classée commune touristique que si elle possède un OT classé).

Le Comité de Direction considère que la réflexion doit se poursuivre au sein des deux communes dont les municipalités doivent se rapprocher, puisqu'une délibération concordante des deux conseils municipaux d'Albiez-le-Jeune et d'Albiez-Montrond sera la première étape de cette démarche. Un projet territorial doit être défini, la structure juridique n'étant que l'interprétation de la stratégie touristique.

2. Approbation du Compte-rendu du Comité de Direction du 16/05

Celui-ci est approuvé à l'unanimité, soit 15 voix pour.

3. Suites du mail de Dominique Rambaud

Suite au mail envoyé par Dominique Rambaud au Comité de Direction, des échanges sur les différents points abordés dans le mail sont réalisés.

Le Président précise qu'une réponse écrite sera faite.

4. Finalisation derniers tarifs RM

Le Comité décide d'étudier ce point en commission, dès la mise en place de cette dernière.

5. Travaux de maintenance et de conformité sur les RM

Le Comité de Direction prend connaissance de la note du directeur, Dallas BELING, qui précise que le volume horaire estimatif et global a été revu à la baisse (3299 heures au lieu de 3977 initialement prévues) après concertation avec le chef d'exploitation.

Les travaux de Grande Inspection et maintenance de la Blanche (725h) étant exclus pour le moment, le total estimatif est ramené à 2505 heures.

Cet estimatif représente un équivalent de 16,5 mois à une personne de travail et ne correspond qu'aux travaux obligatoires et réglementaires. Les attestations de conformité doivent parvenir au plus tard le 10 décembre au STRMTG/BS afin que ce service délivre les autorisations d'exploiter. Le Directeur précise que passé ce délai, aucune dérogation ne sera délivrée.

Dallas BELING attire l'attention du Comité de Direction sur le fait que les travaux de préparation du réseau de neige de culture ne sont pas inclus et que ce travail est effectué par Jean François MOTES, chef d'exploitation, sous la maîtrise d'œuvre duquel sont effectuées toutes les mise en conformités. Compte tenu du retard pris dans le démarrage de la maintenance saisonnière, celui-ci ne pourra pas être à la fois sur les RM et sur la neige de culture. Le réseau devant être opérationnel dans sa totalité au plus tard pour le 30 octobre afin de garantir les meilleures conditions d'enneigement, le Directeur demande la création de 4 postes d'agents de maintenance sur une durée de 3,5 à 4 mois afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux dans les délais (fin octobre).

Le comité de direction indique que la nouvelle grille d'estimation des heures de travaux d'entretien est plus cohérente que celle précédemment présenté.

Le comité indique également que la création de 2 postes permet d'avoir 4 personnes (cis personnel permanent) sur le terrain, ce qui compte tenu des 2505 heures à réaliser semble suffisant. Néanmoins des points mensuels d'avancement permettront de renforcer les équipes si nécessaire.

Il est demandé un état d'avancement des travaux réalisés chaque mois au Directeur qui sera présenté au Comité de Direction qui appréciera si un besoin en personnel supplémentaire est nécessaire.

Remarque pour l'avenir : étudier quel serait le plus intéressant entre contrat CDD, contrat Intérim ou prestataire extérieur.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, avec 15 voix pour, décide la création de 2 postes d'agent de maintenance en CDD à compter du lundi 2 juin pour une durée de 5 mois.

6. Mise en place de commissions de travail

Le Comité de Direction décide de la mise en place des commissions de travail suivantes :

1) Financier

- Analyse des coûts et pertinence des coûts engagés
- Recherche d'économies sur fonctionnement
 - OT
 - RM
- Réflexion autour de l'offre tarifaire versus seuil de rentabilité financière.
- Mise en place d'un outil simple de suivi budgétaire mensuel.
- Mise en place d'un prévisionnel sur 5 ans.
- Réflexion autour d'une politique d'investissement et des rentabilités associées.

Membres de cette commission : Michel Brun, Jean Didier, Eric Foucier, Bruno Rambaud, Maryse Bonnet, Frédéric Arlaud, Stéphanie Dufreney

2) Développement de la station

- Réflexion autour du développement 4 saisons à coût 0
- Utilisation du patrimoine existant
- Réflexion sur 15 ans en prenant en compte le parc existant.
- Réflexion autour de la blanche en cas d'impossibilité de financer la remise en route et création de valeur de substitution.

Membres de cette commission : Michel Brun, Jean Didier, Pierrick Vial, Alain Mollaret, Marie-Sophie Le Biez, Stéphanie Dufreney, Eric Foucier, Jérôme Olivieri

3) Marketing et commercialisation

- Qu'attend le client, comprendre sa mutation dans son comportement d'achat.
- Que faire pour palier à une éventuelle absence de logiciel de commercialisation pour la saison 2014/2015 ?
- Benchmarking, réflexion sur ce que font les autres et qui pourrait s'appliquer chez nous.
- Réflexion autour des outils de communication autre qu'internet et ses référencement.
- Qu'attendent les hébergeurs versus qu'attendent les clients.
- Quelles sont nos forces et nos faiblesses ?

Membres de cette commission : Michel Brun, Jean Didier, Sandrine Moreau, Dominique Rambaud, Caroline Didier, Marie-Sophie Le Biez, Bruno Rambaud, Eric Foucrier

4) Ressources humaines

- Réflexion autour d'un programme de valorisation du personnel par la formation.
- Pertinence de la répartition des postes, qui fait quoi ?
- Réflexion autour d'outils et processus d'aide au travail.

Membres de cette commission : Michel Brun, Jean Didier, Eric Foucrier, Stéphanie Dufreney, Pierre-Laurent Molbert

7. Compte-rendu de la réunion du vendredi 23/05 avec Philippe Derrier d'Alliance Réseaux

Suite à la demande du Comité de Direction de consulter le contrat conclu entre Alliance Réseaux et l'Association Massif Arvan-Villards, la réponse apportée est que ce dernier est consultable directement dans les locaux de l'association.

Philippe Derrier a réalisé des démonstrations présentant l'outil, qui est en partie livrable (notamment concernant le widget de remontée des hébergements). Cependant, il reste de notre côté tout le travail de mobilisation de l'offre à réaliser : à l'heure actuelle, seul les loueurs « locomotives » ont été contactés.

Par ailleurs, le site Internet de l'OT est en cours de refonte (réalisation avec l'Agence Noé Interactive) et la livraison n'aura pas lieu avant septembre. L'ancien site, obsolète à l'heure actuelle, ne permet pas une mise en avant satisfaisante de l'offre locative.

En raison de ce contexte, l'appel à cotisations pour 2014/2015 s'avère difficile à réaliser : il s'agira de mettre en avant les bons arguments pour convaincre les loueurs de cotiser malgré un contexte Internet défavorable.

Le Comité de Direction décide de réunir rapidement la Commission de travail pour statuer sur la stratégie à mettre en place durant cette phase de transition entre anciens et nouveaux sites et outils.

8. Questions diverses

- Dotation touristique : dès l'an prochain, les dotations touristiques seront versées au niveau de l'intercommunalité ; les communes et leurs OT ne pourront plus en bénéficier directement. Cette information est à prendre en compte dès à présent au niveau budgétaire.
- Mission sur l'hébergement du Cabinet COMETE : nous n'avons pas de nouvelles concernant les tendances de l'été, il convient donc de les relancer.
- Engagement dameuses pour l'hiver prochain : le Directeur précise qu'une machine (PB600 Treuil) reste en engagement pour 5 ans (à hauteur de 51 000 €) sur un total de 2 machines actuellement au parc des RM (la deuxième appartient à l'EPIC).
- Courrier animaux domestiques : suite au courrier adressé par le Président au Directeur de l'EPIC, ce dernier précise que ce point est en cours de résolution.
- Gestion du personnel du plan d'eau du Mollard : le Directeur accepte d'assurer la gestion du personnel de surveillance du plan d'eau et demande à Monsieur le Maire d'Albiez-Montrond d'adresser au Président de l'EPIC un ordre de mission pour la gestion de ce personnel communal.
- La prochaine réunion du Comité de Direction est fixée le 13/06 à 19h.

Clôture de la séance à 23h45.

Le Président,

